



PRÉFECTURE DU TARN

COPIE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Service Santé/Environnement

Affaire suivie par Muriel HELALI

Arrêté
déclarant d'utilité publique les travaux de prélèvement et de dérivation des eaux
et l'instauration des périmètres de protection
et autorisant le syndicat d'alimentation en eau de Vieux
à utiliser l'eau, en vue de la consommation humaine,
des captages de Sesquières (commune de Vieux), Moulin d'Alos (commune d'Alos) et
Guirbonde (commune d'Itzac)

Le préfet du Tarn,
Chevalier de la légion d'Honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 214-1 à L. 214-6, L. 214-8 et L. 215-13 ;
- Vu le code de l'expropriation et notamment ses articles L. 11-1 à L. 11-8 et R. 11-19 à R. 12-1 ;
- Vu le code forestier et notamment ses articles R. 412-19 à R. 412-27 ;
- Vu le code minier et notamment son article 131 ;
- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1321-1 à L. 1321-10 et R. 1321-1 à R. 1321-63 ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à 6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 1996 relatif aux zones de répartition des eaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 03 septembre 2007 donnant délégation de signature à M. Eric MAIRE, secrétaire général de la préfecture du Tarn ;
- Vu la délibération du syndicat d'alimentation en eau de VIEUX du 23 novembre 1998 ;
- Vu les rapports de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, relatifs à l'instauration des périmètres de protection en date des 30 mai 2004 et 30 juillet 2004 ;
- Vu les avis favorables des services concernés ;

Vu les résultats des enquêtes publiques qui se sont déroulées du 26 février au 16 mars 2007 et du 7 au 22 janvier 2008 ;

Vu les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur en dates des 18 avril 2007 et 24 février 2008 ;

Vu les avis favorables émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en date du 6 février 2009;

Considérant que les besoins en eau destinée à la consommation humaine du syndicat d'alimentation en eau de Vieux énoncés à l'appui du dossier sont justifiés ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en conformité avec la législation les installations de production et de distribution des eaux destinées à la consommation humaine sur le territoire du syndicat d'alimentation en eau de Vieux ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

Chapitre 1^{er} - Déclaration d'utilité publique et prélèvement de l'eau

Article 1^{er} - Déclaration d'utilité publique

Sont déclarés d'utilité publique au bénéfice du syndicat d'alimentation en eau de Vieux :

- les travaux réalisés en vue de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine à partir de Sesquières, sis sur la commune de Vieux, de Moulin d'Alos, sis sur la commune d'Alos et de Guirbonde, sis sur la commune d'Itzac ;
- la création de périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour des ouvrages de captage et l'institution des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau ;
- la cessibilité et l'acquisition des terrains nécessaires à l'instauration du périmètre de protection immédiate du captage, le syndicat d'alimentation en eau de Vieux étant autorisé à acquérir en pleine propriété, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation dans un délai de cinq ans à compter de la signature du présent arrêté, ces dits terrains, ou à obtenir une convention de gestion lorsque ces terrains dépendent du domaine public de l'Etat.

Article 2 - Autorisation de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine

Le syndicat d'alimentation en eau de Vieux est autorisé à prélever et à dériver une partie des eaux souterraines au niveau des captages de Sesquières, Moulin d'Alos et Guirbonde dans les conditions fixées par le présent arrêté.

Article 3 - Caractéristiques, localisation et aménagement des captages

L'ensemble des ouvrages de captage sont situés sur les communes et sur les parcelles cadastrées suivantes :

Nom du captage	Commune	N° de parcelle	Section cadastrale
Sesquières	VIEUX	287p	A
Moulin d'Alos	ALOS	765p	A
Guirbonde source	ITZAC	225	C
Guirbonde - forage n°1	ITZAC	224	C
Guirbonde - forage n°2	ITZAC	224	C

Les ouvrages de commande ou réservoirs sont implantés sur les communes et parcelles cadastrées suivantes :

Nom du bâti	Commune	N° de parcelle	Section cadastrale
Sesquières	VIEUX	287	A
Moulin d'Alos	ALOS	881	A
Guirbonde	ITZAC	801	D

Article 4 - Conditions de prélevement

Les débits de prélèvement maximum instantané autorisés sont :

Nom du captage	en m ³ /j	en m ³ /h
Sesquières	180	7,5
Moulin d'Alos	215	9
Guirbonde (mélange)	570	23,5

Les installations disposent d'un système de comptage permettant de vérifier en permanence ces valeurs conformément à l'article L. 214-8 du code de l'environnement.

L'exploitant est tenu de conserver trois ans les dossiers correspondant à ces mesures et de les tenir à la disposition de l'autorité administrative.

Les résultats de ces mesures sont communiqués annuellement au service de la police de l'eau du département.

Article 5 - Périmètres de protection du captage

Des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée sont établis autour des installations de captage.

Ces périmètres s'étendent conformément aux indications des plans et états parcellaire joints au présent arrêté.

Article 5.1 - Dispositions communes aux périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée

I. Tout propriétaire ou gestionnaire d'un terrain, d'une installation, d'une activité, d'un ouvrage ou d'une occupation du sol réglementé qui voudrait y apporter une modification, fait connaître son intention au préfet (direction départementale des affaires sanitaires et sociales) en précisant les caractéristiques de son projet et notamment celles qui risquent de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau ainsi que les dispositions prévues pour parer aux risques précités. Il fournit, à ses frais, tous les renseignements susceptibles de lui être demandés, en particulier l'avis d'un hydrogéologue agréé.

II. Toutes mesures sont prises pour que le syndicat d'alimentation en eau de Vieux et le préfet (direction départementale des affaires sanitaires et sociales) soient avisés sans retard de tout accident entraînant le déversement de substances liquides ou solubles à l'intérieur des périmètres de protection, y compris sur les portions de voies de communication traversant ou jouxtant les périmètres de protection.

III. La création de tout nouveau captage destiné à l'alimentation en eau potable fait l'objet d'une nouvelle autorisation au titre des codes de l'environnement et de la santé publique et d'une nouvelle déclaration d'utilité publique.

Article 5.2 - Périmètre de protection immédiate

Les périmètres de protection immédiate sont constitués tels que définis en annexe.

Les prescriptions édictées pour les terrains du périmètre de protection immédiate sont mentionnées en annexe I du présent arrêté.

Les terrains du périmètre de protection immédiate sont et demeurent la propriété du syndicat d'alimentation en eau de Vieux ou font l'objet d'une convention de gestion si ces terrains dépendent du domaine public de l'Etat.

Article 5.3 - Périmètre de protection rapprochée

Les périmètres de protection rapprochée sont délimités tels que définis en annexe.

Des servitudes sont instituées sur les terrains du périmètre de protection rapprochée suivant les prescriptions mentionnées en annexe II du présent arrêté. La mise à jour des arrêtés préfectoraux des installations, activités et autres ouvrages soumis à autorisation est effectuée au regard des servitudes afférentes aux périmètres de protection définies dans le présent arrêté.

Article 5.4 - périmètre de protection éloignée

Les périmètres de protection éloignée sont constitués tels que définis en annexe.

Des servitudes sont instituées sur les terrains du périmètre de protection éloignée suivant les prescriptions mentionnées en annexe III du présent arrêté. La mise à jour des arrêtés préfectoraux des installations, activités et autres ouvrages soumis à autorisation est effectuée au regard des servitudes afférentes aux périmètres de protection définies dans le présent arrêté.

Chapitre 2 - Abandon de captage

Article 6 - Captage à abandonner

Le syndicat d'alimentation en eau de Vieux n'est pas autorisé à utiliser le captage de Roumegouse, situé sur la commune de Campagnac, parcelle numéro 595, section C pour produire de l'eau potable.

Article 7 - Conditions d'abandon

Les pompes et conduites reliant le point de prélèvement d'eau dans le ruisseau de Las Costes à la station de traitement seront enlevées. Le terrain sera remis en état. Un délai supplémentaire de douze mois est accordé pour l'abandon de cette ressource, à compter du délai imparti par l'article 10 du présent arrêté.

Chapitre 3 - Traitement, distribution de l'eau et autorisation

Article 8 - Traitement de l'eau

Les dispositifs de traitement suivants sont mis en place.

- Captage de Sesquières : désinfection à l'hypochlorite de sodium. L'injection se fait hors ouvrage de captage.
- Captage de Moulin d'Alos : désinfection à l'hypochlorite de sodium.
- Captages de Guirbonde : filtration, désinfection à l'hypochlorite de sodium.

Un dispositif de mesure automatique de la turbidité de l'eau est mis en œuvre pour les captages de Guirbonde.

Chapitre 4 - Dispositions diverses

Article 9 - Application du présent arrêté

Le bénéficiaire du présent acte de déclaration d'utilité publique et d'autorisation veille au respect de l'application de cet arrêté y compris des servitudes dans les périmètres de protection.

Tout projet de modification du système actuel de production et de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine du syndicat d'alimentation en eau de Vieux est déclaré au préfet, accompagné d'un dossier définissant les caractéristiques du projet.

Article 10 - Délai et durée de validité

Les installations, activités, dépôts, ouvrages et occupations du sol existants, ainsi que les travaux et aménagements décrits satisfont aux obligations du présent arrêté dans un délai maximum de deux ans, sauf mention particulière.

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage participe à l'approvisionnement de la collectivité dans les conditions fixées par celui-ci.

Article 11 - Notifications et publicité de l'arrêté

Le président du syndicat d'alimentation en eau de Vieux :

- adresse le présent arrêté à chaque propriétaire intéressé afin de l'informer des servitudes qui grèvent son terrain, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ;
- transmet au préfet (direction départementale des affaires sanitaires et sociales), dans un délai de six mois, une note sur l'accomplissement des formalités concernant la notification aux propriétaires des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée et éloignée.

Les maires des communes concernées :

- font procéder à l'affichage du présent arrêté en mairie, pendant une durée de deux mois ;
- conservent le présent arrêté et délivrent à toute personne qui le demande les informations sur les servitudes qui y sont rattachées ;
- annexent au plan local d'urbanisme les servitudes afférentes aux périmètres de protection dans le délai de trois mois à compter de la date du présent arrêté .

Le procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités est dressé par les soins des maires qui le transmettent au préfet.

Un extrait de cet arrêté est inséré, par les soins du préfet et aux frais du bénéficiaire de l'autorisation, dans deux journaux locaux et régionaux.

Article 12 - Sanctions applicables en cas de non-respect de la protection des ouvrages

En application de l'article L. 1324-3 du code de la santé publique, le fait de ne pas se conformer aux dispositions des actes portant déclaration d'utilité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

En application de l'article L. 1324-4 du code de la santé publique le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation, de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité dans l'eau de source, des fontaines, des puits, des citerne, des conduites, des aqueducs, des réservoirs d'eau servant à l'alimentation publique est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Article 13 - Exécution

Le secrétaire général de la préfecture du Tarn, le président du syndicat d'alimentation en eau de Vieux, les maires des communes de Vieux, Itzac, Alos et Tonnac, le directeur

départemental des affaires sanitaires et sociales, le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques et le commandant du groupement départemental de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Tarn, et dont copie sera tenue à la disposition du public dans chaque mairie intéressée.

Fait à Albi, le 21 avril 2009

Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général


Eric MAIRE

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse.

Liste des annexes

Pour chaque captage :

- servitudes instituées dans les périmètres de protection immédiate ;
- servitudes instituées dans les périmètres de protection rapprochée ;
- prescriptions émises pour le périmètre de protection éloignée ;
- plans et états parcellaires.

A N N E X E S

Captage de Sesquières

Périmètre de protection immédiate

Prescriptions

L'ensemble du périmètre est propriété du syndicat.

Dans cette zone, sont interdites toutes activités autres que celles en liaison directe avec l'exploitation du captage.

Travaux

La zone est clôturée, fermée à clé, maintenue enherbée et régulièrement entretenue, sans produits phytosanitaires.

Périmètre de protection rapprochée

Interdictions

- L'ouverture de carrières, les dépôts d'ordures ménagères ou de déchets, l'implantation d'installations manipulant ou transformant des produits ou matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux.
- Les épandages de lisiers, boues de station d'épuration et matières de vidanges.
- Les dépôts de fumiers, ensilages ou matières putrescibles. Ces derniers peuvent être tolérés sous réserve que les installations soient équipées d'un dispositif de rétention et de traitement des lixiviats, dûment contrôlés.
- La manipulation de produits phytosanitaires en dehors du siège des exploitations situés dans le périmètre et à condition que celles-ci disposent d'une installation aménagée permettant de limiter les risques de pollution par accident (sols bétonnés, fosses de récupération, ...)
- La création de terrains de camping.

Réglementations

Les épandages totaux d'engrais organiques et chimiques ne doivent pas excéder les doses prescrites pour les zones vulnérables.

Concernant l'usage de produits phytosanitaires, il convient de ne pas dépasser les doses prescrites lors de l'homologation des produits.

Les fossés bordant les routes surplombant le vallon de Sesquières sont entretenus régulièrement de manière à assurer l'élimination gravitaire des eaux superficielles.

Dans le cas où un accident impliquant un véhicule chargé de produits potentiellement polluants intervient sur les routes bordant ou traversant les parcelles du périmètre, la protection de la qualité des eaux est assurée par l'arrêt du captage et la prise d'échantillons de contrôle dans le ruisseau et le captage.

Les systèmes d'assainissement non collectifs des eaux usées sont contrôlés et mis aux normes.

Périmètre de protection éloignée

Réglementations

Les systèmes d'assainissement non collectifs des eaux usées sont contrôlés et mis aux normes, en priorité.

Dans le cas où un accident impliquant un véhicule chargé de produits potentiellement polluants intervient sur les routes bordant ou traversant les parcelles du périmètre, la protection de la qualité des eaux est assurée par l'arrêt du captage et la prise d'échantillons de contrôle dans le ruisseau et le captage.

Recommandations

Les dépôts de fumiers, ensilages ou matières putrescibles sont munis d'un dispositif de rétention et de traitement des lixiviats.

Les épandages totaux d'engrais organiques et chimiques ne doivent pas excéder les doses prescrites pour les zones vulnérables.

Concernant l'usage de produits phytosanitaires, il convient de ne pas dépasser les doses prescrites lors de l'homologation des produits.

Aménagements spécifiques

Des fermetures ventilées fermant à clé sont installées sur chaque puits. Des dalles de propreté sont réalisées autour de chaque ouvrage.

Des panneaux indiquant l'entrée dans le périmètre de protection rapprochée sont mis en place à chaque accès.

Captage de Moulin d'Alos

Périmètre de protection immédiate

Prescriptions

L'ensemble du périmètre est propriété du syndicat.

Dans cette zone, sont interdites toutes activités autres que celles en liaison directe avec l'exploitation du captage.

L'usage des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Travaux

La zone est clôturée, fermée à clé, maintenue enherbée et régulièrement entretenue, sans produits phytosanitaires.

La voie de circulation à proximité immédiate du captage est étanchée sur 10 mètres minimum, au voisinage du puits, tout stationnement étant interdit sur cette distance. Les eaux de ruissellement de celle-ci sont collectées et canalisées vers l'aval, afin de ne pas contaminer directement la ressource.

Périmètre de protection rapprochée

Interdictions

- L'ouverture de carrières, les dépôts d'ordures ménagères ou de déchets, l'implantation d'installations manipulant ou transformant des produits ou matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux.
- Les épandages de lisiers, boues de station d'épuration et matières de vidanges.
- Les dépôts de fumiers, ensilages ou matières putrescibles. Ces derniers peuvent être tolérés sous réserve que les installations soient équipées d'un dispositif de rétention et de traitement des lixiviats, dûment contrôlés.
- La manipulation de produits phytosanitaires en dehors du siège des exploitations situées dans le périmètre et à condition que celles-ci disposent d'une installation aménagée permettant de limiter les risques de pollution par accident (sols bétonnés, fosses de récupération, ...);
- La création de terrains de camping.

Réglementations

Les épandages totaux d'engrais organiques et chimiques ne doivent pas excéder les doses prescrites pour les zones vulnérables.

Concernant l'usage de produits phytosanitaires, il convient de ne pas dépasser les doses prescrites lors de l'homologation des produits.

Les fossés bordant les routes traversant le vallon sont entretenus régulièrement de manière à assurer l'élimination gravitaire des eaux superficielles.

Dans le cas où un accident impliquant un véhicule chargé de produits potentiellement polluants intervient sur les routes bordant ou traversant les parcelles du périmètre, la protection de la qualité des eaux est assurée par l'arrêt du captage et la prise d'échantillons de contrôle dans le ruisseau et le captage.

Les systèmes d'assainissement non collectifs des eaux usées sont dûment contrôlés et mis aux normes.

Périmètre de protection éloignée

Règlementations

Dans le cas où un accident impliquant un véhicule chargé de produits potentiellement polluants intervient sur les routes bordant ou traversant les parcelles du périmètre, la protection de la qualité des eaux est assurée par l'arrêt du captage et la prise d'échantillons de contrôle dans le ruisseau et le captage.

Les systèmes d'assainissement non collectifs des eaux usées sont contrôlés et mis aux normes, en priorité.

Recommandations

Les dépôts de fumiers, ensilages ou matières putrescibles sont munis d'un dispositif de rétention et de traitement des lixiviats.

Les épandages totaux d'engrais organiques et chimiques ne doivent pas excéder les doses prescrites pour les zones vulnérables.

Concernant l'usage de produits phytosanitaires, il convient de ne pas dépasser les doses prescrites lors de l'homologation des produits.

Aménagements spécifiques

Des fermetures ventilées fermant à clé sont installées sur chaque puits. Des dalles de propreté sont réalisées autour de chaque ouvrage.

Des panneaux indiquant l'entrée dans le périmètre de protection rapprochée sont mis en place à chaque accès.

Captages de Guirbonde

Périmètre de protection immédiate

Prescriptions

L'ensemble du périmètre est propriété du syndicat.

Dans cette zone, sont interdites toutes activités autres que celles en liaison directe avec l'exploitation du captage.

L'usage des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Travaux

La zone est clôturée, fermée à clé, maintenue enherbée et régulièrement entretenue, sans produits phytosanitaires.

La voie de circulation à proximité immédiate du captage est étanchée sur 10 mètres minimum, au voisinage du puits, tout stationnement étant interdit sur cette distance. Les eaux de

ruissellement de celle-ci sont collectées et canalisées vers l'aval, afin de ne pas contaminer directement la ressource.

Périmètre de protection rapprochée

Interdictions

- L'ouverture de carrières, les dépôts d'ordures ménagères ou de déchets, l'implantation d'installations manipulant ou transformant des produits ou matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux.
- Les épandages de lisiers, boues de station d'épuration et matières de vidanges.
- Les dépôts de fumiers, ensilages ou matières putrescibles. Ces derniers peuvent être tolérés sous réserve que les installations soient équipées d'un dispositif de rétention et de traitement des lixiviats, dûment contrôlés.
- La manipulation de produits phytosanitaires en dehors du siège des exploitations situées dans le périmètre et à condition que celles-ci disposent d'une installation aménagée permettant de limiter les risques de pollution par accident (sols bétonnés, fosses de récupération, ...);
- La création de terrains de camping.

Réglementations

Les épandages totaux d'engrais organiques et chimiques ne doivent pas excéder les doses prescrites pour les zones vulnérables.

Concernant l'usage de produits phytosanitaires, il convient de ne pas dépasser les doses prescrites lors de l'homologation des produits.

Dans la zone de la doline, le séjour des troupeaux est limité à la pâture. La concentration d'animaux dans des parcs ou auprès de zone d'abreuvoirs est absolument évitée, sauf si les aires sont aménagées avec une rétention et un traitement adéquat des déjections animales.

Les fossés bordant les routes traversant le vallon sont entretenus régulièrement de manière à assurer l'élimination gravitaire des eaux superficielles.

Dans le cas où un accident impliquant un véhicule chargé de produits potentiellement polluants intervient sur les routes bordant ou traversant les parcelles du périmètre, la protection de la qualité des eaux est assurée par l'arrêt du captage et la prise d'échantillons de contrôle dans le ruisseau et le captage.

Les systèmes d'assainissement non collectifs des eaux usées sont contrôlés et mis aux normes, en priorité.

Périmètre de protection éloignée

Réglementations

Dans le cas où un accident impliquant un véhicule chargé de produits potentiellement polluants intervient sur les routes bordant ou traversant les parcelles du périmètre, la

protection de la qualité des eaux serait assurée par l'arrêt du captage et la prise d'échantillons de contrôle dans le ruisseau et le captage.

Les systèmes d'assainissement non collectifs des eaux usées devront être contrôlés et mis aux normes, en priorité.

Au niveau des dolines, le séjour des troupeaux est limité à la pâture. La concentration d'animaux dans des parcs ou auprès de zone d'abreuvoirs est absolument évitée, sauf si les aires sont aménagées avec une rétention et un traitement adéquat des déjections animales.

Recommandations

Les dépôts de fumiers, ensilages ou matières putrescibles sont munis d'un dispositif de rétention et de traitement des lixiviats.

Les épandages totaux d'engrais organiques et chimiques ne doivent pas excéder les doses prescrites pour les zones vulnérables.

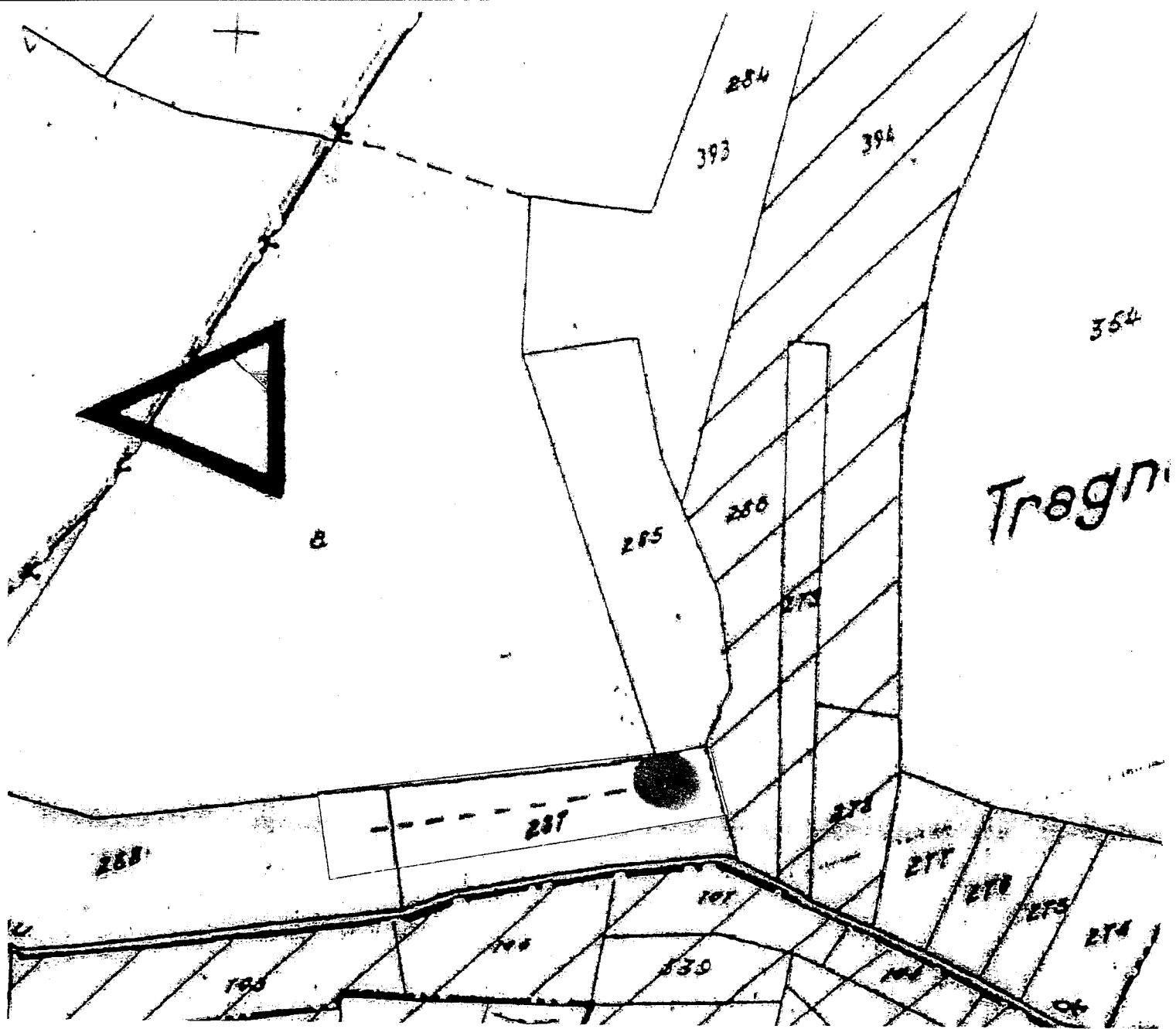
Concernant l'usage de produits phytosanitaires, il convient de ne pas dépasser les doses prescrites lors de l'homologation des produits.

Aménagements spécifiques

Des fermetures ventilées fermant à clé sont installées sur chaque puits. Des dalles de propreté sont réalisées autour de chaque ouvrage.

Une filtration est mise en place, ainsi qu'un système automatique de mesure de la turbidité pour les captages de Guirbonde.

Des panneaux indiquant l'entrée dans le périmètre de protection rapprochée sont mis en place à chaque accès.

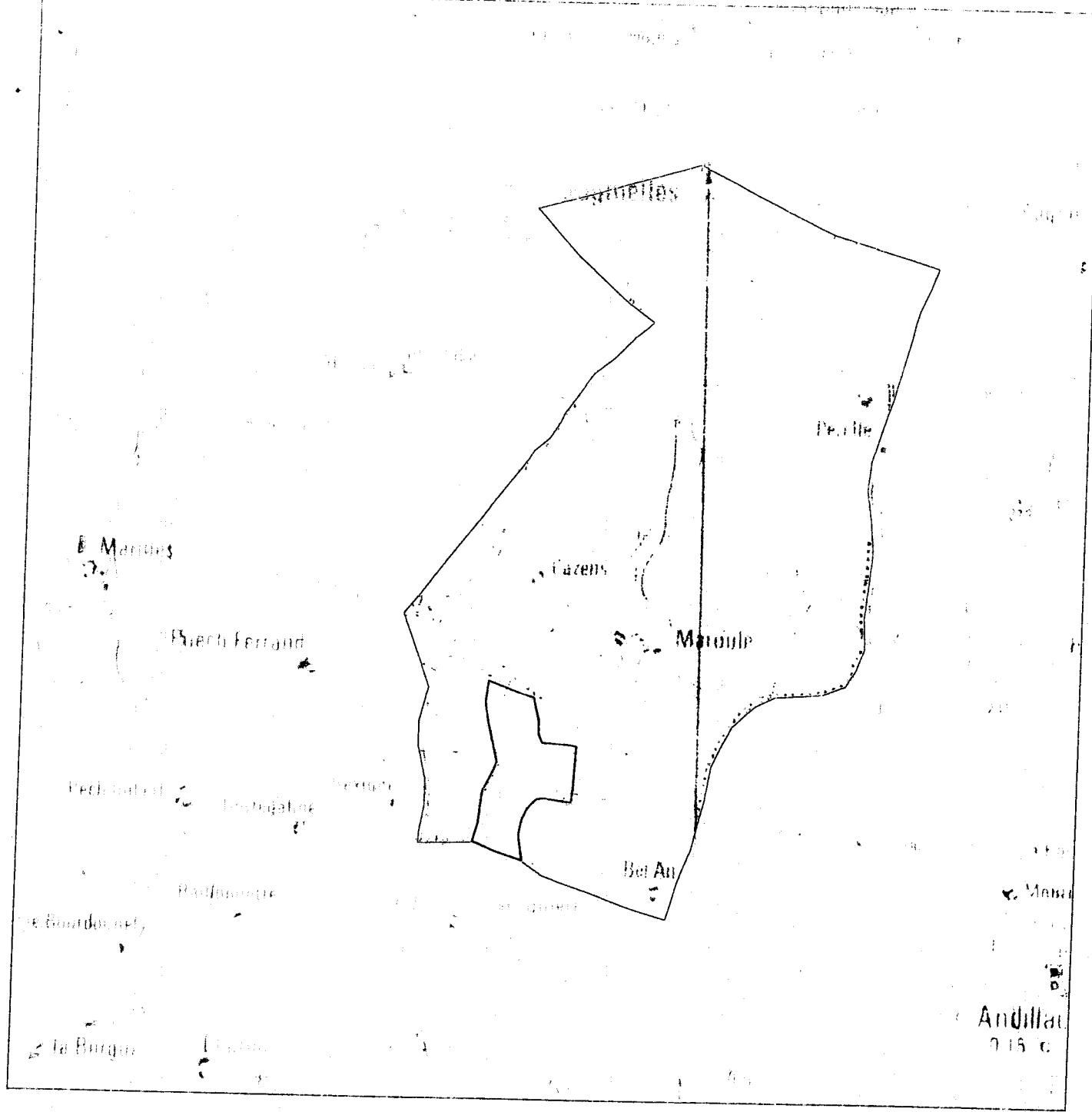


Puits de la SESQUIERE COMMUNE DE VIEUX

Périmètre immédiat :

Une bande de terrain d'au minimum 10 mètres autour des ouvrages de captage (puits et drains)

Extrait du plan cadastral de la COMMUNE



Puits de la SESQUIERE COMMUNE DE VIEUX

Périmètre de protection rapprochée :

Le bassin versant proche du ruisseau de SESQUIERRE

Périmètre de protection éloignée :

La bassin versant du ruisseau de SESQUIERRE

Extrait de la carte 1/25 000° de CORDEZ

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

Page - 1 -
11/11/2006

PERIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU STADE VIEUX

VIEUX	PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (l'personne morale)
	- SIAEP de Vieux , née le à () demeurant Vieux, VIEUX (81140)	

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE					EMPRISE		RIESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
A	287	PRES		TRAGNAU	2740		1850			890	

TOTAL 1850

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.4491 n°4 du 20.04.1988 ACQUISITION : Me Lopez du 02.04.1988

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

VIEUX

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)				
- Monsieur ARNAL Didier Laurent, né le 01/06/1969 à ALBI (81) demeurant La Janaade, VIEUX (81140)					

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE	RESTE	OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°
A	288	Lande	Tragnau		5090	360	4 730	
TOTAL		360						

ORIGINE DE PROPRIETE
Vol. 1991 P n°4142 du 28.08.1991 ACQUISITION : Me Caminade le 09.07.1991
Vol. 1993 P n° 3446 du 02.07.1993 ECHANGE : Me Caminade le 19.06.1993
Vol. 1992 P n°1252-1253 du 11.03.1992 ACQUISITION : Me Caminade le 09.07.1991

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

Page - 1 -
17/11/2006

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DI VIENNA

卷之三

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- SIAEP de Vieux , née le à () demeurant Vieux, VIEUX (81140)	

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE					EMPRISE		LISTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	A	287	PRES	TRAGNAU	2740		1850		890		

TOTAL 1850

Vol.4491 n°4 du 20.04.1988 ACQUISITION : Me Lopez du 02.04.1988
ORIGINE DE PROPRIETE

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

VIEUX

PROPRIETE		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)					
- Monsieur ARNAL Didier Laurent, né le 01/06/1969 à ALBI (81) demeurant La Janaade, VIEUX (81140)							

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE (Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	
A	288	Lande	Tragnau		5090	360	4 730

ETAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

17/11/2006
Page - 1 -

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

VIEUX

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)				
- SIAEP de Vieux , née le à 0 demeurant Vieux, VIEUX (81140)					

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE	RESTE	OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)
SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°
A	287	PRES	TRAGNAU	2740	1850	890	

TOTAL	1850		
ORIGINE DE PROPRIETE			
Vol.491 n°4 du 20.04.1988 ACQUISITION : Me Lopez du 02.04.1988			

ETAT PARCELLAIRE Liste des propriétaires

Page - 1 -
7/11/2006

PERIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- Monsieur FABRE Francois Guy, né le 21/08/1964 à ALBI (81) demeurant Village, VIEUX (81140)	

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE			LISTE			OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°		
	A	356	TERRE	TRAGNAU	83		83					
	A	396			1287		1287					

TOTAL 1370

Vol.4721 n°28 du 30.08.1989 ACQUISITION : Me Lopez les 20.05 et 26.07.1989
ORIGINE DE PROPRIETE

PERMIS DE PROTECTION DES CAVIERS DU SIA BE VIEUX

PROPRIETE VIEUX	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale) - Monsieur KURGOUALE Michel Fernand, né le 28/07/1937 à VIEUX (81) demeurant Leminaide, VIEUX (81140) - Madame BARASC Rose, née le 07/09/1951 à CASTELNAU DE MONTMIRAIL (81) demeurant Leminaide, VIEUX (81140)
----------------------------------	--

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE					EMPRISE			RESTE			OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°			
A	273	LANDE	TRAGNAU	540		540							
A	274			1510		1510							
A	275			660		660							
A	276			917		917							
A	277			1000		1000							
A	278			1260		1260							
A	279			1600		1600							
A	354			31309		31309							
A	394			28809		28809							
				13889		13889							

TOTAL 50 185

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.3644 n°28 du 12.05.1982 ACQUISITION : Me Caminade du 18.03.1982
Vol.4539 n°28 du 27.07.1988 ACQUISITION : Me Lopez du 12.07.1988
Vol. 2335 n°7 du 02.10.1912 ACQUISITION : Me Caminade le 04.08.1972
Vol.1.1992P n°3059 du 24.06.1992 PROCES VERBAL DU CADASTRE n°12.

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

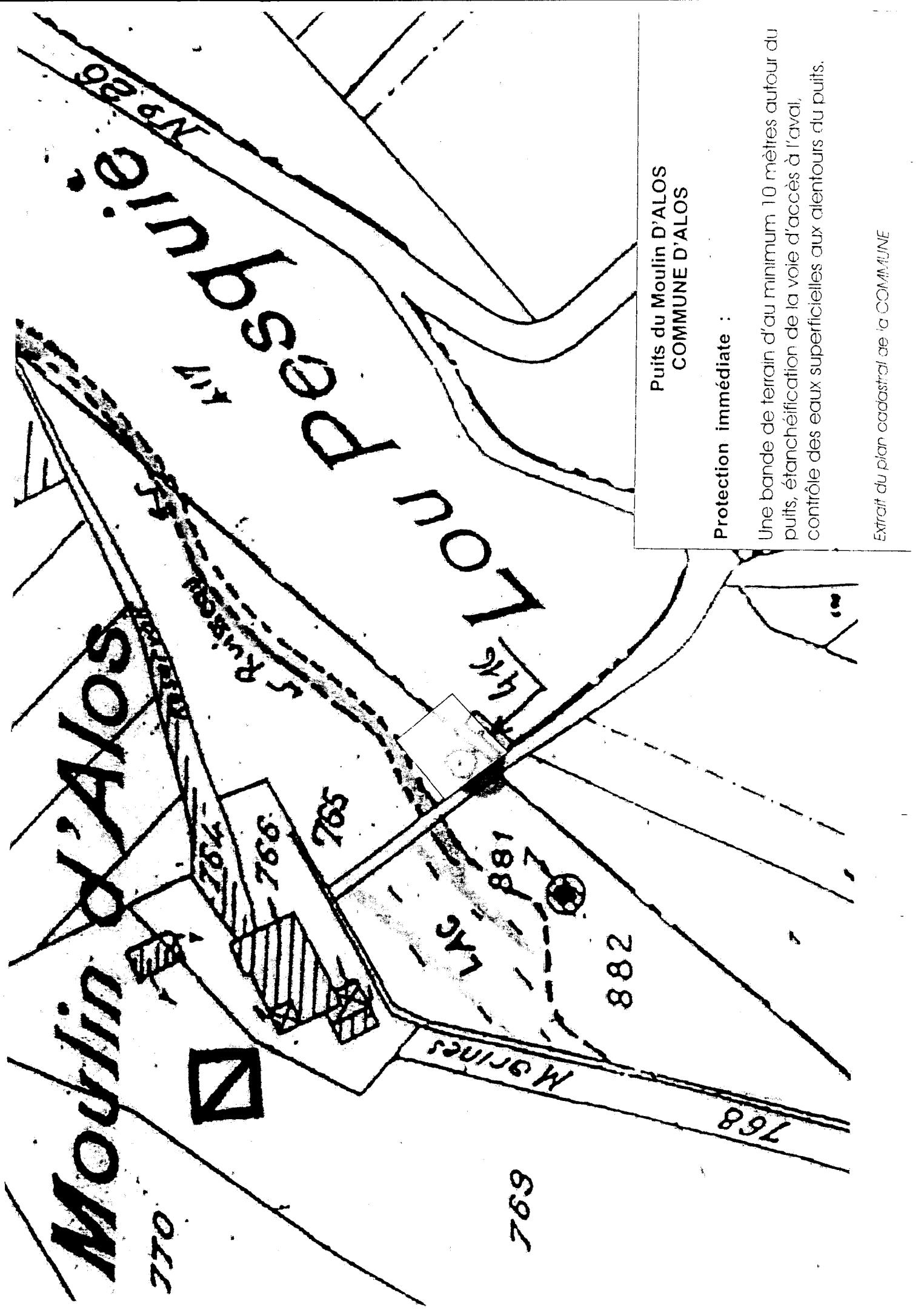
PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SITE DE VIEUX

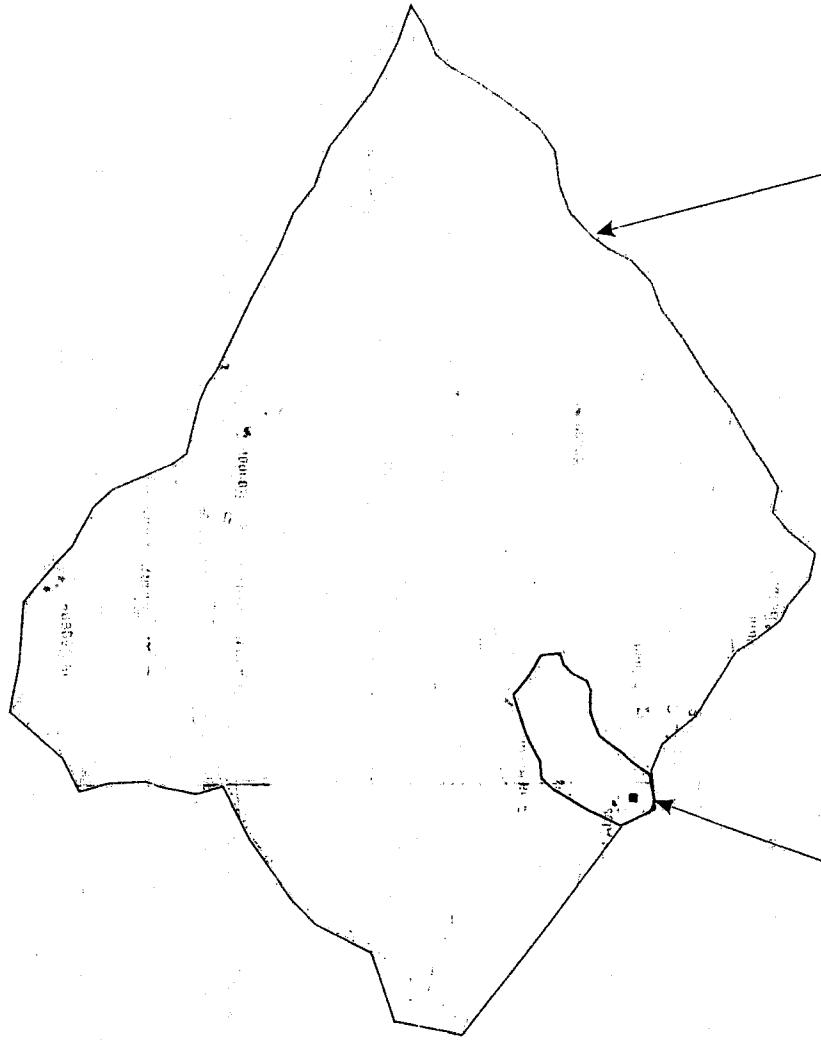
VIEUX

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Madame CLAMENS Eugénie Valériel Lucie, née le 11/08/1913 à VIEUX (81), décédée,
demeurant Village, Vieux (81140)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE	RESTE	(Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	
A	353	LANDE	TRAGNAU		561	561	0





Puits du Moulin d'ALOS
COMMUNE D'ALOS

Périmètre de protection éloigné :

Le bassin versant du ruisseau des MARINES

Périmètre de protection rapproché :

La zone d'appel du puits et aquifère proche

PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX-FERIN ETRE

四

PROPRIETE

PROPRIÉTAIRE RÉEL (Personne physique) ou SON **REPRESENTANT** (Personne morale)

- USUFRUIT : Madame BROUZES Elise , née le 17/06/1929 à Italie (99)

demeurant ALLOS, AL-
NIE PROPIETE :

- Monsieur BROUZES Michel, né le 23/03/1949 à Albi(81), demeurant 99 route d'Arthés, LESCURE D'ALBEGEOIS(81340) -

- Monsieur BROUZES Gérard, né le 08/03/1932 à Alos (81), demeurant 8 bis avenue Frédéric Mistral, GAILLAC (81800)

- Madame BROUZES Sylvie ; née le 4/03/1963 à Aïn El Béni (8), demeurant cité des rochers, SAINTE MAMEI (31110)

PROPRIETE	PROPRIETE TAIREE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
<p>- USUFRUIT : Madame BROUZES Elise , née le 17/06/1929 à Italie (99) demeurant ALOS, ALOS (81140)</p> <p>- NUE PROPRIETE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur BROUZES Michel, né le 23/03/1949 à Albi(81), demeurant 99 route d'Arthés, LESCURE D'ALBIGEOIS(81340) - Monsieur BROUZES Gérard, né le 08/05/1952 à Alos (81), demeurant 81bis avenue Frederic Mistral, GAILLAC (81600) - Madame BROUZES Sylvie ; née le 14/03/1963 à Albi (81), demeurant cité des rochers, SAINT MAMET (31110) 	

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°
B	115	TERRE		GARIBAL	10814			10814		

TOTAL 10814

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.1998P n°6973 du 07.12.1998 ATTESTATION : Me Esperou le 14.11.1998

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

ALOS

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- SIAEP de Vieux demeurant Alos, ALOS (81140)	

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)
SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°
A	881	SOL	MOULIN D'ALOS	50		50			
								TOTAL	50

ORIGINE DE PROPRIETE
Vol.1602 n°31 du 20.10.1966 ACQUISITION : Me Estavieille le 29.09.1966

PEIRIS, MÉTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

四

PROPRIÉTÉ

PROPRIÉTAIRE RÉEL (Personne physique) ou SON REPRÉSENTANT (Personne morale)

- Monsieur DAGGET Steven Geoffray, né le 04/07/1949 à Royaume-Uni (99) demeurant Moulin d'Alos, ALLOS (81140)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE					EMPRISE			RESTE			OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°			
	A	765	PRES	Moulin d'Alos	3387		3287						
	A	764	EAU		555		555						
	A	766	PRES		1888		1888						
	A	768			1500		1500						
	A	769			13909		13909						
	A	770			4088		4088						
	A	775			1094		1094						
	A	776			1266		1266						
	A	777			852		852						
	A	778			3675		3675						
	A	882			4135		4135						
	A	907			96		96						
	B	7			4115		4115						
	B	8			2167		2167						
	B	9			5530		5530						
	B	114			1220		1220						
	B	417			10981		10981						

TOTAL 60 155

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol .1994P n°5334 du 10.10.1994 ACQUISITION :Me Bocquet le 08.10.1994
Vol .200P n°7672 du 28.12.200 ACQUISITION : Me Artaut le 18.11.2000

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

卷之三

PROPRIETE

PROPRE ETAISSEREL (Personne physique) ou SON REPRESENANT (Personne morale)

-**Nue-propriété :** Madame GENIEV Marie-José Oloa Emilienne née le 25/01/1961 à AI BI (81)

Les propriétaires de la ferme de Loubiers (81) 70

- Usufuit : Monsieur RECH Roger Alban Jean né le 16.01.1922 à ALOS (81), demeurant la Blanquié, ALOS (81140)

PROPRIETE PROPRIÉTAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Nue-propriété : Madame GENIEV Marie-José OlgaEmilienne, née le 25/01/1961 à ALBI (81)
demeurant Les Garrigues, LOUBERS (81 | 70)

- Usufruit : Monsieur RECH Roger Alban Jean né le 16.01.1922 à ALOS (81), demeurant la Blanquié, ALOS (81140)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE				RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°		
	A	617	TERRE	LA BLANQUIE	9175		9175					
	A	618			780		780					
	A	619			1200		1200					
	A	620			4570		4570					
	A	621			220		220					
	A	622			205		205					
	A	623			720		720					
	A	624			9350		9350					
	A	633			3185		3185					
	A	753			3142		3142					
	A	754			3080		3080					
	A	755			27970		27970					
	A	758			32		32					
	A	759			251		251					
	A	760			16149		16149					
	B	116		GARIBAL	800		800					

TOTAL 80 829

ETAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

17/11/2006
Page - 2 -

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.1993P n°6240 DONATION PARTAGE : Me Espérou le 18.11.1993

PERMIS DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA BE VIEUX

ALOS	PROPRIETE	PROPRETE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
	- Monsieur GARDES Jean-Pierre Bernard Georges, né le 16/12/1948 à ALOS (81) demeurant La resigne, MONTIELS (81140)	

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°
A	761	EAU		MOULIN D'ALOS	2320		2320			
A	762	EAU		MOULIN D'ALOS	3655		3655			
A	826	EAU		VERDAYRENQUE	11870		11870			
A	827	TERRE		VERDAYRENQUE	3690		3690			
A	853	TAILLIS		VERDAYRENQUE	1250		1250			

TOTAL 22785

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.1995P n°1595 du 16.02.1995 DONATION: Me Lugan de Coster le 16.02.1995
Vol.3231 n°4 du 17.08.1979 ACQUISITION : Me Caminade le 27.06.1979

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

PERMIS DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

卷之三

PROPRIÉTÉ

PROPRIÉTAIRE RÉEL (Personne physique) ou **SON REPRÉSENTANT** (Personne morale)

- USUFRUIT : Nadamie JAU Elisabeth, née le 20/12/1954 à ALBI (81)

Demeurant Le Village, ALOS (81140)

NII-PROPRIETE.

- Mademoiselle ROUX Hélène Marie Aurélie, née le 03/04/1982 à SAINT DIZIER (52), demeurant rue Saint Michel, TOULOUSE (31100)
- Mademoiselle ROUX Armelle Anne Sarah, née le 08/11/1984 à CHAUMONT (52), demeurant Le Village, ALOS (81140)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°
A	880	TERRE		MOULINS D'ALOS	8809			8809		

TOTAL	8809
--------------	-------------

Vol.2006P n°4750 du 10.07.2006 ATTESTATION : Me Mons le 07/07/2006

ORIGINE DE PROPRIETE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

17/11/2006

Page - 1 -

PERMISSE DE PROTECTION DES CAFTAS RUSSIA BEYOND

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
	<p>- Monsieur ROUZAUD Christian Georges Paul, né le 12/07/1934 à TOULOUSE (31) demeurant 11 Rue d'Arcole, GAILLAC (31600)</p>
	<p>- Madame VAQUIE Christiane, née le 31/03/1943 à LES PENNES MEDOC(33) Demeurant 11 Rue d'Arcole, GAILLAC (31600)</p>

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE			RESTE			OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
A	771	TERRE	MOULIN D'ALOS	2075		2075					
A	772		MOULIN D'ALOS	4509		4509					
A	773		MOULIN D'ALOS	1460		1460					
A	825		VERDAYRENQUE	6654		6654					
A	828		VERDAYRENQUE	5050		5050					
A	830		VERDAYRENQUE	4015		4015					
A	879		PETIT CAUSSE	251		251					

	TOTAL	24050
ORIGINE DE PROPRIETE		
Vol.3681 n°27 du 13/08/1982 ACQUISITION : Me Bocquet le 17/07/1982		
Vol. 1996P n°2591 du 10/05/1996 ACQUISITION :Me Lugan de Coster le 17/04/1996		

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- Monsieur ISSALY Philippe Jean Marie, née le 02/10/1977 à ALBI (81) demeurant Metairie Haute, ALOS (81140)	

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE					EMPRISE			RESTE			OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°		
	A	774	TERRE	MOULIN D'ALOS	2885		2885					
	A	824		VERDAYRENQUE	945		945					
	A	829		VERDAYRENQUE	2310		2310					

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol. 1999P n°5109 du 19/08/1999 DONATION-PARTAGE : Me Lugan de Coster du 26/06/1999

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

ALOS

PROPRIETE				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
- Monsieur DAGGET Stefen Geoffray, n° le 04/07/1949 à Royaume-Uni (99) demeurant Moulin d'Alos, ALOS (81140)							

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE			EMPRISE			OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°
A	765	PRES	Moulin d'Alos	3387		100	3287	

TOTAL	100	

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.1994P n°5334 du 10.10.1994 ACQUISITION :Me Bocquet le 08.10.1994
 Vol.200P n°7672 du 28.12.200 ACQUISITION : Me Artaut le 18.11.2000

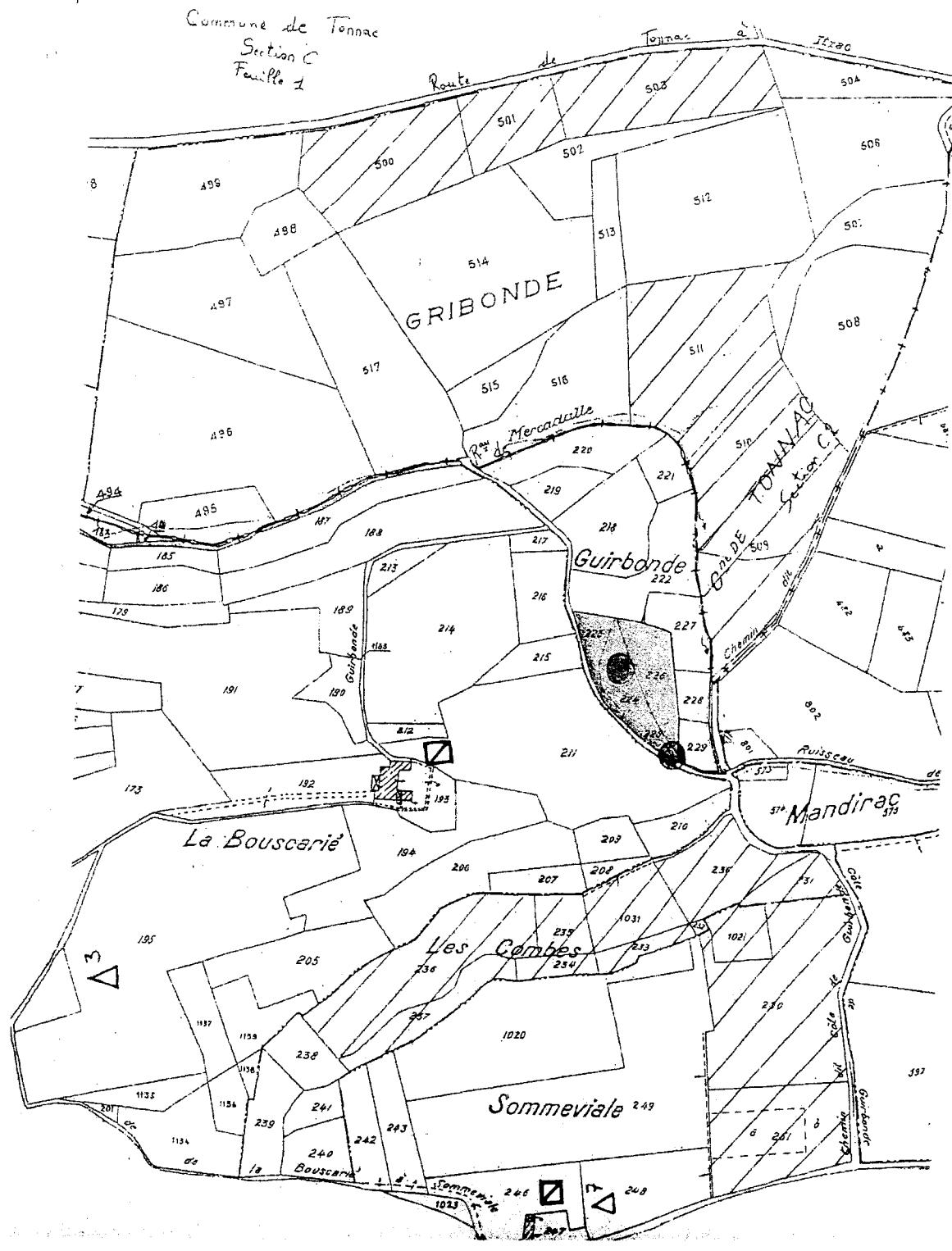
PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

四百一

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- SIAEP de Vieux demeurant Alos, ALLOS (81140)	

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°
B	416	TERRE	LOU PESQUIE		47		47			

TOTAL	97
-------	----

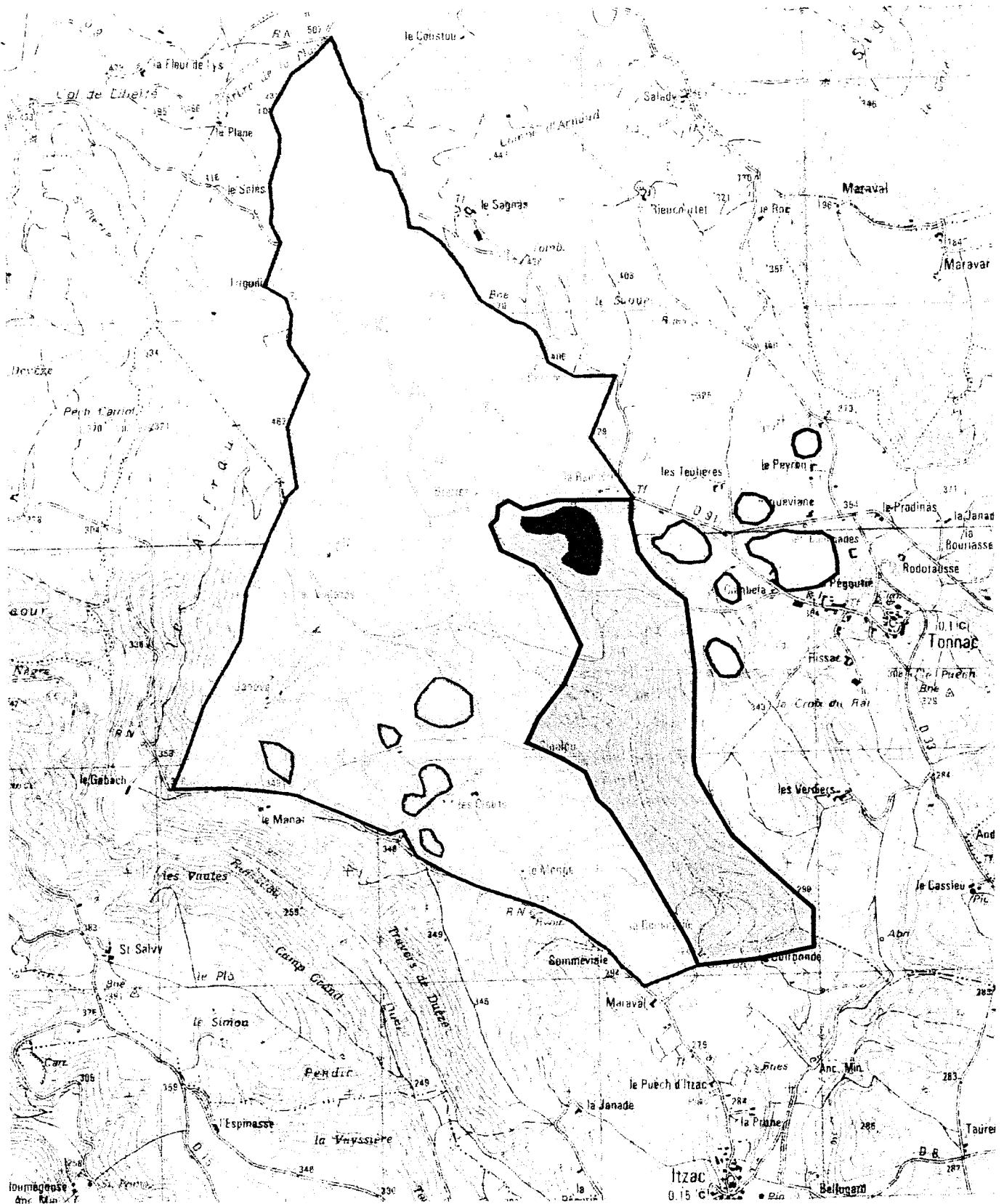


Captages de GUIRBONDE COMMUNE D'ITZAC

Protection immédiate :

Une bande de terrain comprise sur les parcelles 223-224-225-226.

Extrait du plan cadastral de la COMMUNE



Captages de GUIRBONDE COMMUNE D'ITZAC

'érimètre de protection éloignée :

e bassin versant du ruisseau de Mercadale
t les zones de dolines les plus significatives

Extrait de la carte 1/25 000° de CORDES

Périmètre de protection rapprochée :

La partie proximale du bassin versant du ruisseau de Mercadale, en incluant les zones de pertes les plus proches

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

17/11/2006

Page - 2 -

TONNAC

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
-----------	---

- Monsieur ALIBERT Claude Pierre Henri, né le 21/12/1935 à Tonnac (81)
demeurant Combefas, TONNAC (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE			EMPRISE	RESTE	OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)				
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°
C	529	Lande	PUECH MARGOU	3878	3878					
C	562		MAILRIEU	10614	10614					
						TOTAL	14492			

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.2003P n°1136 du 19/02/2003 ACQUISITION : Me Brachat le 10/01/2003

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur FABRE Armand Joseph, né le 16/04/1925 à Tonnac (81)
demeurant Rue du village, TONNAC (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE	RESTE	(Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT			
C	486	LANDE	PARGARIE		11102		

TOTAL 11102

ORIGINE DE PROPRIETE

Aucune formalité retrouvée.

PERMIS DE PROTECTION DES CAFTAGES DU SIA BE VIEUX

四

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- Monsieur LAFON Hervé Noël, né le 18/12/1920 à Itzac (81) demeurant Maraval, ITZAC (81170)	

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE					EMPRISE			RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
C	511	TERRE		GRIBONDE	9167			9167			

TOTAL 9167

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.1424 n°42 du 21.05.1964 DONATION Me Giméster le 29.02.1964

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA BE VIEUX

PONNAC	PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
		<p>- Monsieur LEVEQUE Louis Henri, né le 29/08/1955 à Bagnolet (93) demeurant 2 rue Marie Noël, PONCHIARA sur TURDINE (69490)</p>

REFERENCE CADASTRALE					EMPRISE			RESTE			OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)		
NUM DE PLAN	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C	368	TAILLIS	RAMIÈRE	10310		10310						

TOTAL 10310

Vol . 2564 n°6 du 13.06.1974 ACQUISITION : Me Ginestet le 18.05.1974
ORIGINE DE PROPRIETE

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

MONNAC

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
	- Monsieur MONTELS Patrick Jean Claude, né le 06/01/1959 à Albi (81) demeurant Amarens, AMARENS (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE	RESTE	OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE
C	519	TERRE	SERRE	27148	27148		
				TOTAL 27148			

ORIGINE DE PROPRIETE
Vol. 1997P n°7501 du 19.12.1997 ACQUISITION : ME Lugan de Coster le 21/11/1997

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

17/11/2006

Page - 1 -

PERMANENT PROTECTION DES CAPTAGES OU SITES DE VIEUX

CONCERNÉ	PROPRIÉTÉ	PROPRIÉTAIRE RÉEL (Personne physique) ou SON REPRÉSENTANT (Personne morale)
		<p>- Monsieur SAGNE Gilles François, né le 10/04/1965 à Pertuis (84) demeurant 109 Bd de la comtesse MARSEILLE (13012)</p>

REFERENCE CADASTRALE					EMPRISE			RESTE			OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
NUM DE PLAN	SECT.	N°	NATUR	LIEU -DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°		
	C	485	LANDE	PARCARIE	6238				6238			
	C	488	TAILLIS	PARCARIE	3689				3689			

TOTAL 9927

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.1998>P n°4800 du 17.08.1998 PARISAGE : Me Pauchon le 02.07.1998

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Madame ANDRIEU Marie Hélène Aline, née le 08/01/1957 à Caussade (82)
demeurant Les Verdiers, TONNAC (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE			RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	
C	501	TERRE	GRIBONDE	GRIBONDE	3194		3194			
C	507	TAILLIS	GRIBONDE	GRIBONDE	3722		3722			
C	508	LANDE	GRIBONDE	MERCADALLE	7990		7990			
C	541	PRES	MERCADALLE	LE GENEVRIER	6654		6654			
C	222		LE GENEVRIER	LE GENEVRIER	17230		17230			
C	223		LE GENEVRIER	LE GENEVRIER	3713		3713			
C	264		LE GENEVRIER	LE GENEVRIER	3690		3690			
C	265		LE GENEVRIER	LE GENEVRIER	2628		2628			
				TOTAL	49011					

ORIGINE DE PROPRIETE
Vol. 1990P n°2280 du 20.04.1990 DONATION PARTAGE : Me Gardelle du 17.07.1989

PERMETTE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

卷之三

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- Madame BES Josianne Michelle née le 08/07/1947 à Tonnac (81)	
demeurant Saint Angel, SALVAGNAC (81630)	
- USUFRUIT : FABRE née le 22/03/1915	

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE			RESTE			OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°		
C	542	PRES		MERCADALLE	4613				4613			
C	544	PRES		MERCADALLE	2241				2241			
C	545	PRES		MERCADALLE	4639				4639			

TOTAL 11493

ORIGINE DE PROPRIETE
Vol. 1991P n°4964 du 21.10.1991 et repris pour ordre le 19.12.1991 DONATION PARTAGE : Me Artaut le 23.08.1991

PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX PERINETIRE

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- Madame CADARS Juliette Marie Angeline, née le 13/12/1935 à Itzac (81) demeurant Le Bousquet, Le Truel (12430)	

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE			RESTE			OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°		
	C	219	LANDE	LE GENEVRIER	21383		21383					
	C	506	LANDE	GRIBONDE	6673		6673					
	C	509	PRES	GRIBONDE	8398		8398					

TOTAL | 36454

Vol.2868 n°35 du 24.11.1976 DONATION : Me Lopez du 06.10.1976
ORIGINE DE PROPRIETE

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Madame MAYNARD Rose , née le 03/11/1935 à Tonnac (81)
demeurant Le bourg, TONNAC (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE	RESTE	(Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT			
C	476	LANDE	PARGARIE		7838		
C	474	TERRE	PARGARIE		3451		

TOTAL 11289

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.3256 n°32 du 24.10.1979 DONATION : Me Lopez le 12.10.1979

ETAT PARCELLAIRE

Page - 1 -

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Madame VIDAL Colette Janine, née le 08/06/1935 à Montauban (82) demeurant La Pegoutié, TONNAC (81170)
- CARLES Jean-Louis, né le 21/01/1963 à Villefranche de Rouergue(12)
- CARLES Marie-Claude, née le 20/04/1964 à Villefranche de Rouergue(12)
- CARLES Dominique, née le 06/06/1966 à Villefranche de Rouergue(12)
- CARLES Daniel, né le 20/01/1968 à Albi(81)
- CARLES Véronique née le 27/05/1972 à Tonnac(81)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE			RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	
C	356	PRES	BRETTES		5430		5430			
C	357	PRES	BRETTES		64		64			
C	358	PRES	BRETTES		2760		2760			
C	359	PRES	BRETTES		5230		5230			
C	360	TAILLIS	BRETTES		1630		1630			
C	361	TAILLIS	BRETTES		396		396			
C	370	TAILLIS	RAMIERE		1376		1376			
C	371	TAILLIS	RAMIERE		1596		1596			
C	372	LANDE	RAMIERE		5230		5230			
C	373	TERRE	RAMIERE		5440		5440			
C	374	TAILLIS	RAMIERE		762		762			
C	482	LANDE	PARGARIE		1972		1972			
C	547	TAILLIS	MERCADALLE		3266		3266			
C	548	TAILLIS	MAILRIEU		10969		10969			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

17/11/2006

Page - 2 -

	TOTAL	46121
ORIGINE DE PROPRIETE		

Vol. 1998P n°1511 du 11 mars 1998 ATTESTATION : Me Artaut le 07.02.1998

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

17/11/2006

Page - I -

PERMISSE DE PROJECTION DES CAPTAGES BISSA BEY

卷之三

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- Madame SEGUY Huguette Henriette Iodine, née le 22/12/1930 à Tounac (81) demeurant 14 Route de Bessiere, MONTBERON (31140)	

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE			RESTE			OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°		
C	543	PRES	MERCDALE		730			730				

TOTAL 730

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.4248 n°18 du 08/10/1986 ATTESTATION : Me Lopez le 27/09/1986

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

七

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- Madame ALIBERT Anne Marie Danielle, née le 18/09/1965 à Buhl (99)
demeurant Frausilles, FRAUSEILLES (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)			
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°
C	483	LANDE	PARGARIE	5772		5772		
C	484	LANDE	PARGARIE	4468		4468		
C	490	TAILLIS	PARGARIE	8730		8730		
C	524	LANDE	PUECH MARGOU	3633		3633		
C	527	TAILLIS	PUECH MARGOU	5920		5920		
C	528	LANDE	PUECH MARGOU	12370		12370		
C	536	TAILLIS	PUECH MARGOU	22903		22903		
C	537	TAILLIS	MERCADALLE	1100		1100		

TOTAL 64885

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ
Vol.2000P n°4373 du 13.07.2000 DONATION PARTAGE : Me Artaut le 17.06.2000

PERINÉE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

卷之三

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- Monsieur ROLAND Edmond Edouard Chislain, né le 29/05/1956 à Demain (59) demeurant Saint Germain des prés, SAINT GERMAIN DES PRES (81700)	

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE			RESTE			OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
C	533	LANDE	PUECH MARGOU		1022		1022				
C	534	TAILLIS	PUECH MARGOU		8504		8504				
C	535	TAILLIS	PUECH MARGOU		474		474				

101AL 1000

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol. 1993P n°346 du 19.01.1993 JUGEMENT D'ADJUDICATION : TGI albi le 16.10.1992

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

17/11/2006

Page - 1 -

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)					
- Monsieur DEFFORE Claude Paul, né le 30/05/1945 à Tonnac (81) demeurant Tonnac, TONNAC (81170)							

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE	(Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°		
C	487	TAILLIS	PARGARIE	11859				
C	489	TAILLIS	PARGARIE	3078				

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur DELSAIUT Didier , né le 10/11/1957 à Figeac (46)
demeurant Le Grand Sagnas, TONNAC (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE			RESTE		(Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU -DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	
C	380	TERRE	RAMIÈRE		255		255			
C	381	TERRE	RAMIÈRE		11370		11370			
C	386	TERRE	RAMIÈRE		19340		19340			
C	387	TAILLIS	RAMIÈRE		4560		4560			
C	388	LANDE	RAMIÈRE		8370		8370			
								TOTAL		43895

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol . 1995 P n°4560 du 23.08.1995 et RD du 09.10.1995 DONATION PARTAGE : Me Artaut le 18.04.1995

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur MALLIVERT Jean Louis Michel, né le 11/09/1941 à Tonnac (81)
 demeurant La Pegoutié, TONNAC (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE			RESTE		(Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	
C	266	LANDE	GENEVRIER		3960		3960			
C	500	LANDE	GRIBONDE		6690		6690			
C	532	LANDE	PUECH MARGOU		6016		6016			
C	546	TAILLIS	MERCADALLE		2123		2123			

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur ARIES Bernard Denis Andric, n°é 11/01/1950 à Tournon (07)
 demeurant La Bouscarie, ITZAC (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE	RESTE	OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT			
C	479	LANDE	PARGARIE	TAILLIS	5877	5877	
C	493	LANDE	GRIBONDE	GRIBONDE	2939	2939	
C	494	LANDE	GRIBONDE	GRIBONDE	398	398	
C	495	LANDE	GRIBONDE	GRIBONDE	1801	1801	
C	496	LANDE	GRIBONDE	GRIBONDE	16948	16948	
C	497	LANDE	GRIBONDE	GRIBONDE	8149	8149	
C	498	LANDE	GRIBONDE	GRIBONDE	1938	1938	
C	499	LANDE	GRIBONDE	GRIBONDE	7014	7014	
C	502	TAILLIS	GRIBONDE	GRIBONDE	3163	3163	
C	503	LANDE	GRIBONDE	GRIBONDE	6773	6773	
C	513	TAILLIS	GRIBONDE	GRIBONDE	1535	1535	
C	514	LANDE	GRIBONDE	GRIBONDE	14562	14562	
C	515	TAILLIS	GRIBONDE	GRIBONDE	1922	1922	
C	516	LANDE	GRIBONDE	GRIBONDE	5955	5955	
C	517	TAILLIS	GRIBONDE	GRIBONDE	8677	8677	

TOTAL	87651
-------	-------

ETAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

17/11/2006
Page - 2 -

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol. 1997P n°669 du 28.01.1997 ACQUISITION : Me Lugan de Coster le 25.01.1997

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

17/11/2006

Page - 1 -

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- Monsieur LOUET Patrick Pierre Marie, né le 08/04/1943 à Arcueil (94) demeurant Brettes, TONNAC (81170)	

NUM DE PLAN	REFERENCE CAD ASTRALE		EMPRISE	RESTE	OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)		
SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°

C	346	TAILLIS	BRETTES	5650	5650
C	348	TAILLIS	BRETTES	1470	1470
C	349	PRES	BRETTES	30190	30190
C	350	TAILLIS	BRETTES	330	330
C	351	LANDE	BRETTES	2990	2990
C	352	TAILLIS	BRETTES	680	680
C	354	TERRE	BRETTES	2460	2460
C	355	LANDE	BRETTES	1878	1878
C	362	PRES	BRETTES	13450	13450
C	363	PRES	BRETTES	16090	16090
C	364	LANDE	BRETTES	1690	1690
C	365	SOL	BRETTES	2480	2480
C	369	LANDE	RAMIERE	5640	5640
C	375	LANDE	RAMIERE	204	204
C	376	TERRE	RAMIERE	2620	2620
C	377	LANDE	RAMIERE	13090	13090
C	480	TERRE	RAMIERE	16787	16787
C	481	LANDE	PARGARIE	2937	2937
C	491	TERRE	PARGARIE	5758	5758
C	492	LANDE	PARGARIE	12179	12179
C	530	TAILLIS	PUECH MARGOU	14126	14126
C	531	LANDE	PUECH MARGOU	16038	16038
C	549	TAILLIS	MALRIEU	6535	6535
C	379	LANDE	GENEVRIER	13040	13040

TOTAL 190002

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Vol. 2000P n°3070 du 18.05.2000 ACQUISITION : Me Artaut le 23.12.1998

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
	<p>- Madame ALIBERT Cécile Claire, née le 01/05/1972 à Bègles (33) demeurant Apt 2 - Résidence des 2 ormeaux, RAMONVILLE SAINT AGNE (31520)</p>

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE			EMPRISE			RESTE			OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
C	477	LANDE	PARGARIE	2979		2979					
C	522	TERRE	PUECHMARGOU	635		635					
C	523	LANDE	PUECHMARGOU	416		416					
C	525	TERRE	PUECHMARGOU	3266		3266					
C	526	LANDE	PUECHMARGOU	2245		2245					

	TOTAL	9541
ORIGINE DE PROPRIETE		
Aucune formalité trouvée		

PERMIS DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

1770

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- Bien Vacant	demeurant 91 avenue Gambetta, ALBI (81000)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE					EMPRISE			RESTE			OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°		
C	478	LANDE	PARGARIE		3747			3747				

TOTAL 3747

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol. 1996P n°778 du 06/02/1996 ARRETE DU PREFET DU TARN le 11.09.1992

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

17/11/2006

Page - 1 -

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
- Commune de Tonnac demeurant, TONNAC (81170)							

NUM DE PLAN	SECT.	N°	NATUR	REFERENCE CADASTRALE		EMPRISE	RESTE	OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)
				LIEU-DIT	SURFACE			
C	378	LANDE	RAMIERE	29290		29290		
C	475	TAILLIS	PARGARIE	2822		2822		
C	518	LANDE	SERRÉ	76055		76055		
C	521	LANDE	PUECHMARGOU	6369		6369		
C	540	LANDE	MERCADALLE	15137		15137		
C	561	LANDE	MALRIEU	31452		31452		
C	563	TAILLIS	MALRIEU	1258		1258		
				TOTAL	162383			

ORIGINE DE PROPRIETE	
Aucune formalité retrouvée	

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

IONNAC

PROPRIETE				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
- SCI De la Farinette demeurant La prune, ITZAC (81170)							

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE (Surfaces en m ² ou ca)	OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°
C	512	Lande	GRIBONDE	11276		11276		

TOTAL	11276							

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.2005P n°5273 du 22.08.2005 VENTE : Me Esperou du 23.07.2005

PERMIS DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

1040

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- SIAEP DE VIEUX
demeurant, VIEUX (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°
	C	223	TAILLIS	GUIRBONDE	672		672			
	C	224	PRES	GUIRBONDE	1561		1561			
	C	226	PRES	GUIRBONDE	1860		1860			

ORIGINE DE PROPRIETE
Vol.1995P n°3046 du 08.06.1995 ACQUISITION : Me Lugan de Coster du 21.04.1995
Vol.1261 n°52 du 26.07.1961 ACQUISITION : Me Ginetet le 13.04.1961

ETAT PARCELLAIRE

17/11/2006

Liste des propriétaires

PERMÉTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES BIS A 1000 M

卷之三

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- Bien Vacant	

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE			RESTE			OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°		
C	225	Eau	Guibonde	43		43						

		TOTAL	43	
				ORIGINE DE PROPRIETE
				Aucune formalité retrouvée

PROTECTION DES CAPAGES PUBLICS

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
	<p>- Monsieur JOUANNEAU Francois JeanPierre, né le 06/02/1948 à Yvrel le Polin (72) Demeurant Les clouts, ITZAC (81170)</p>
	<p>- Madame MAROTTE Myriam, née le 26/11/1952 à Malo les Bains (59) Demeurant Les clouts, ITZAC (81170)</p>

Vol.2000P n°6402 du 30.10.2000 ACQUISITION : Me Esperou le 11.10.2000
ORIGINE DE PROPRIETE
TOTAL | 27440

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol. 1997 P n°669 du 28.01.1997 ACQUISITION : Me Lugan de Coster le 25.01.1997

Vol.2001P n°997 du 15.02.2001 ACQUISITION : Me Artaut le 27.01.2001

Liste des propriétaires

Page - 2 -

C	83	TAILLIS	MERCADALLE	10694	10694
C	84	SOL		45	45
C	98	PRES		8420	8420
C	100	PRES		2560	2560
C	101	TAILLIS		2370	2370
C	102			5290	5290
C	103			780.	780.
C	105			1820	1820
C	106			8290	8290
C	108			6880	6880
C	177	PRES	BOUSCARIE	2530	2530
C	178	TAILLIS		1314	1314
C	179			1820	1820
C	180			1320	1320
C	181			1340	1340
C	183			400	400
C	184			150	150
C	185			1020	1020
C	186	PRES		1730	1730
C	187	TAILLIS		2730	2730
C	188			5450	5450
C	189	PRES		2370	2370
C	190	LANDE		1202	1202
C	191			13322	13322
C	192	PRES		3439	3439
C	193	SOL		2025	2025
C	211	TAILLIS		12167	12167
C	212	LANDE		508	508
C	213	TAILLIS		686	686
C	214			9444	9444
C	215			1294	1294
C	216			1952	1952
C	217	LANDE		440	440
C	1132	TAILLIS	MERCADALLE	3120	3120
C	1163	TERRE	BOUSCARIE	702	702

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'USIA DE VIEUX

H.J.A.C.

PROPRIETE		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
- Monsieur ARIES Bernard Denis, Andra, né le 11/01/1950 à Tournon (07) demeurant La Bouscarie, ITZAC (81170)					

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE	RESTE	OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT			

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- Monsieur VIGUIER Jacques André, né le 19/06/1961 à Albi (81) demeurant Les Taurailles, ITZAC (81170)	

ORIGINE DE PROPRIETE
Vol.4639 n°20 du 13.03.1989 DONATION PARTAGE : Me Caminade du 15/02/1989

PERMIS DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

Actions

PROPRIETE				PROPRIETAIRE REFL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
- Madame CADARS Juliette MarieAngelina, née le 13/12/1938 à Itzac (81) demeurant Le Bousquet, LE TRUEL (12430)							

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE	RESTE	OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT			
D	482	TERRE	MOULIN AVENT		3540	3540	
D	483	TERRE			2680	2680	
D	485	TERRE			12110	12110	
D	486	SOL			1340	1340	
D	487	PRES			1340	1340	
D	488	TERRE			11962	11962	
D	508	TERRE			6330	6330	
D	509	TERRE			1050	1050	
				TOTAL	50352		

ORIGINE DE PROPRIETE	
Vol ; 2868 n°35 du 24.11.1976 DONATION : Me Lopez le 06.10.1976	

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

112.4.6.

PROPRIETE				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
- Madame ANDRIEU Marie Hélène Aline, née le 08/01/1957 à Caussade (82) demeurant Les Verdiers, TONNAC (81170)							

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE (Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	
C	95	TAILLIS	MERCADALLE		1713	1713	
C	96	TAILLIS			2160	2160	
C	97	PRES			3870	3870	
				TOTAL	7743		

ORIGINE DE PROPRIETE	
Aucune formalité retrouvée.	

PERMETTE DI PROTEGGERE IL SISTEMA

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- Monsieur TREIL Pierre, né à (),
demeurant 15 rue Doumet, Sète (34200)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE					EMPRISE			RESTE			OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°			
C	210	TAILLIS	MERCADALLE		11920			11920					

TOTAL 11920

ORIGINE DE PROPRIÉTE

Aucune formalité postérieure au 01.01.1956

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

LUGAN

PROPRIETE				PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)			
- Monsieur TOURNIE Elie Serge Jean, né le 18/12/1931 à Campagnac (81) demeurant 1bis rue du père G Plantade, RABASTENS (81800)							

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE			EMPRISE	RESTE	OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE
C	85	PRES	MERCADALLE	10350	10350		
C	89	TAILLIS		910	910		
C	90	TAILLIS		20510	20510		
C	92	TERRE		130	130		
C	93	TERRE		5270	5270		
				TOTAL	37170		

ORIGINE DE PROPRIETE	
Vol 2000 P n°3156 du 22.05.2000 DÉPOT D'ORDONNANCE D'ENVOI EN POSSESSION et ATTESTATION : Me Lugan de Coster le 07.04.2000	

PERIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIAVIEUX

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur BLAIVIER Jean-Louis, né le 25/05/1940 à Limoges (87)
demeurant Le Monge, ITZAC (81)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE					EMPRISE			RESTE			OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°			
C	133	TAILLIS	MERCADALLE		5360			5360					

TOTAL 5360

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

VOL. 2000 P N° 840 DU 04.02.2000 ACQUISITION : ME COCHELIN DU 18.01.2000

PIERRE-MICHEL DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

ITZAC	PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
		<p>- Monsieur LAFON Hervé Noël, né le 18/12/1920 à Itzac (81) demeurant Maraval, ITZAC (81170)</p>

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE					EMPRISE			RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
C	218	TAILLIS		GUIRBONDE	3300		3300				
C	219					1310		1310			
C	220		PRES			2530		2530			
C	221					1010		1010			
C	222					3400		3400			
C	227					1560		1560			
C	228					740		740			
C	229					700		700			
D	802	PEUPLERAIE		MOULIN A VENT		9426		9426			

TOTAL 23976

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol. 1754 n°14 du 04.04.1968 ACQUISITION : Me Ginestet le 02.02.1968
Vol.1424 n°43 du 21.05.1964 DONATION : Me Ginestet le 29.02.1964
Col.1768 n°14 du 09.05.1968 ACQUISITION : Me Ginestet le 11.03.1968

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

17/11/2006

Page - 1 -

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- Monsieur GARDES Jacques MarieFrancois, né le 20/09/1949 à Negrepelisse (82) demeurant 21 chemin de Bouzignes, CASTRES (81100)	<ul style="list-style-type: none"> - GARDES né(e) le 01.10.1937 - GARDES né(e) le 26.10.1943 - GARDES né(e) le 20.08.1946

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU -DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°
C	86	TAILLIS	MERC'DALLE		4560		4560			
C	87				5010		5010			
C	88				3530		3530			

131

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Vol. 2004P n°6542 du 07/10/2004 DONATION PARTAGE : Me Artaut le 11.09.2004

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

卷之三

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- Monsieur COSTES Bertrand MarieDominique, né le 27/10/1931 à Neuilly sur Seine (92) demeurant 125 Avenue Victor Hugo, PARIS (75016)	

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ
Vol.1506 n°47 du 08.07.1965 ACQUISITION : Me Caminade les 27 et 31 mai et 1^{er} juin 1965

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

ITZAC

PROPRIETE		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)					
- Monsieur BOUYSIERES Denis Laurent, né le 28/03/1932 à Itzac (81) demeurant 34 chemin de Poujoular, GAII LAC (81600)							

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE	RESTE	OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT			
C	72	PRES	SIGALOU	2548	2548		
C	73	SOL		1193	1193		
C	78	LANDE		6931	6931		
C	80	TERRE		4324	4324		
C	82	TAILLIS	MERCADALLE	7975	7975		
C	99	PRES		3630	3630		
C	1043	LANDE	SIGALOU	3262	3262		
C	1044	VIGNE		12679	12679		
C	1045	LANDE		3349	3349		
				TOTAL	45891		

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol2515 n°27 du 15.02.1974 DONATION : Me Ginestet le 29.01.1974

PERINNETRIE BE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- SIAEP DE VIEUX demeurant , VIEUX (81170)	

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE					EMPRISE			RESTE			OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°			
D	801	SOL		SOL		654			654				

TOTAL	654
ORIGINE DE PROPRIETE	
Vol.1995P n°3046 du 08.06.1995 ACQUISITION : Me Lugan de Coster du 21.04.1995	
Vol.1261 n°52 du 26.07.1961 ACQUISITION : Me Ginestet le 13.04.1961	

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

三

PROPRIETE

PROPRIÉTAIRE : REEL (Personne Physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Madame DURAND Martine, née le 06/11/1953 à ITZAC (81)
demeurant Bellugard, ITZAC (81170)

17/11/2006

Page - 2 -

PROPRIETE	PROPR ETAIR; REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- Madame DURAND Martine, née le 06/11/1953 à ITZAC (81) demeurant Bellugard, ITZAC (8170)	

TOTAL 31910

ORIGINE DE PROPRIETE
Vol.2657 n°35 du 10.03.1975 DONATION-PARTAGE : Me Caminade du 15.02.1975